



CONVENTION de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de RIANNS pour les enfants scolarisés en classe ULIS

Entre la commune de RIANNS et la commune de JOUQUES

Entre

La commune de RIANNS, représentée par son Maire, M. Nicolas BRÉMOND, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n°23_03_22 du 06 avril 2023,

Ci-après dénommée « la commune d'accueil »,

Et

La commune de JOUQUES, représentée par son Maire, M. Eric GARCIN, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n°100_DEL_2023 du 14 décembre 2023,

Ci-après dénommée « la commune de résidence »,

Préambule :

Considérant le cas spécifique relevant des articles L212-8 et L351-2 du Code de l'Éducation, de l'inscription d'un enfant dans une classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), cette dépense doit être prise en charge par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle, ainsi qu'à la commune d'accueil obligée de l'accueillir.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

La commune de résidence s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles publiques maternelles et élémentaires de RIANNS pour les enfants de sa commune, scolarisés dans la classe ULIS de RIANNS.

Article 2 :

Le montant de la participation à demander est défini sur la base du coût moyen par élève, établi à partir des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le montant de la participation demandée s'élève à 600,00 € par enfant, soit $600 \times 1 \text{ élève(s)} = 600,00 \text{ €}$.

Article 3 :

Cette participation est annoncée par courrier à la commune de résidence avec une copie de la délibération jointe à la liste du (ou des) enfant(s) inscrit(s) en classe ULIS.

Un titre de recette du montant de 600,00 € sera transmis à la commune de résidence.

Cette convention est signée pour l'année scolaire 2023/2024.

Fait en deux exemplaires,

A RIANS, le 2023.

Le Maire de RIANS Nicolas BRÉMOND	Le Maire de JOUQUES Eric GARCIN
--	--